

Espérance de vie : diagnostics et pronostics concernant l'avenir des communautés francophones en Amérique

Edmund A. Auger

Number 26, Fall 2008

La langue française en Amérique : dynamiques spatiales et identitaires

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/037984ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/037984ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Auger, E. A. (2008). Espérance de vie : diagnostics et pronostics concernant l'avenir des communautés francophones en Amérique. *Francophonies d'Amérique*, (26), 249–273. <https://doi.org/10.7202/037984ar>

Article abstract

Is there a future for French-speaking communities in North America? This article identifies the principal French-speaking communities, traces the changes in their population numbers, and projects these trends into the future. It also diagnoses the present condition of these communities by examining the three major determinants of linguistic vitality: demographic factors, institutional structures and language policies. In Quebec, the favourable convergence of these elements inspires optimism: French-speakers benefit from geographic concentration, the full complement of institutions, and political support. Elsewhere in Canada the future remains uncertain; in the United States, it appears dismal.

Espérance de vie : diagnostics et pronostics concernant l'avenir des communautés francophones en Amérique

Edmund A. AUNGER

Université de l'Alberta

Campus Saint-Jean

Dans une lettre en date du 25 novembre 1767, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, sir Guy Carleton, a fait connaître avec chagrin ses prévisions à l'égard de la population francophone de cette colonie. Les Canadiens (français) sont tellement nombreux et tellement féconds, disait-il, qu'il n'y a pas la moindre probabilité que leur supériorité numérique diminue à l'avenir ; « au contraire, il est à croire qu'elle augmentera et s'affirmera chaque jour ». Il écartait la possibilité d'un afflux d'immigrants britanniques, prédisant que les futurs colons européens choisiraient toujours les climats plus doux et les terres plus fertiles des provinces du sud, plutôt que « les longs hivers inhospitaliers du Canada ». Ainsi a-t-il conclu que « ce pays sera[it] peuplé jusqu'à la fin des temps par la race canadienne¹ » (1918 : 284). Carleton semble avoir eu raison pendant longtemps, au moins pour l'accroissement naturel. À son époque, la Nouvelle-France comptait environ 70 000 habitants et l'Acadie 10 000 (Canada, 1876 : 12-13), tandis que deux siècles plus tard, le Canada pourrait se vanter d'avoir 5 540 000 habitants d'origine française.

À partir de 1830, le déplacement vers la Nouvelle-Angleterre de nombreux Canadiens français à la recherche d'emploi a suscité le rêve d'un deuxième Québec, érigé en sol nord-américain, qui, comme le premier, jouirait d'un épanouissement perpétuel. Alors, en 1913, l'abbé Denis Michel Magnan, convaincu de la mission providentielle que Dieu réservait aux francophones sur ce continent, a exprimé sa conviction que « les Franco-Américains [tenaient] énormément à rester ce que la Providence les a faits : Catholiques et Français, et nulle

puissance au monde ne leur fera[it] apostasier l'un ou l'autre de ces titres glorieux » (1913 : 313). La population de langue française aux États-Unis, qu'il estimait à 1 652 000, était, d'après lui, en pleine expansion à cause d'une fécondité prodigieuse et d'une immigration abondante (*ibid.* : 323). Tout en admettant que l'anglicisation avait « enlevé jusqu'ici quelque cent mille des nôtres », il affirmait néanmoins que « grâce aux nouvelles recrues venues du Canada, [ces] pertes ont été amplement réparées » (*ibid.* : 324).

À notre époque, ce sont les prophètes de malheur qui dominent, et leurs pronostics sont sombres. En 1967, Richard Joy (1972 : 4), un pionnier des recherches démolinguistiques au Canada, a sonné le glas des francophones minoritaires, affirmant que l'on n'entendait que très rarement la langue française parlée à l'extérieur de la ceinture bilingue qui entourait le Québec. Il a signalé une polarisation linguistique imminente – la consolidation des francophones dans un Québec homogène et leur disparition partout ailleurs dans un océan d'anglophones.

Quelques années plus tard, dans un article intitulé « L'anglicisation du Canada », deux mathématiciens, Charles Castonguay et Jacques Marion, ont appuyé cette dernière prévision, constatant que « les minorités francophones hors du Québec et de sa périphérie immédiate s'effa[çai]ent » (1974 : 746), mais ils ont contesté la première, prétendant qu'il y avait également un « fléchissement du français au Québec » (*ibid.*). D'où leur conclusion percutante : « Autant les résultats du recensement de 1971 donnent raison à M. Joy quant à la disparition rapide et complète des minorités francophones du Canada anglais, autant le bilan des transferts linguistiques révélés par ce recensement indique que le français est malade au Québec même » (*ibid.* : 743). Castonguay a peaufiné ce diagnostic troublant au cours des années subséquentes et, en 2000, par exemple, dans un mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, il a réitéré que « le poids de la population de langue française [poursuivait] sa chute libre », et a déclaré que « ce n'est que le prélude à un tournant historique après lequel la population de langue française se trouvera engagée dans une baisse en nombres absolus » (2000 : 35).

Pour vérifier ces pronostics, nous allons d'abord reprendre la stratégie méthodologique la plus élémentaire de nos prédécesseurs. Il s'agit

d'identifier les principales communautés francophones, de suivre l'évolution de leurs effectifs et de projeter les tendances observées. En outre, nous avons l'intention d'étudier un territoire plus large et une période plus longue, c'est-à-dire l'ensemble des Amériques de 1931 à 2001.

Nous voulons également diagnostiquer la condition actuelle des communautés francophones, et cela, par l'examen des trois grands déterminants de la vitalité linguistique : les facteurs démographiques, les structures institutionnelles et les politiques linguistiques. Ainsi, nous espérons compenser le penchant habituel des analystes qui, en insistant exclusivement sur l'impact de la démographie, négligent trop souvent l'influence des institutions sociales et l'effet des politiques publiques. Ce choix de déterminants s'inspire largement de Howard Giles, Richard Y. Bourhis et Donald M. Taylor (1977 : 309) qui, dans leur chapitre fondamental sur la vitalité ethno linguistique, ont signalé une triade semblable : la démographie, les institutions et le statut. Néanmoins, d'autres l'ont également anticipé, au moins en partie : l'abbé Magnan, par exemple, a souligné l'importance des institutions paroissiales tandis que le professeur Castonguay a évoqué l'influence des politiques linguistiques.

Les communautés francophones en Amérique

Dans l'ensemble, les communautés de langue française constituent une population très minoritaire en Amérique. Elles ne comptent que 8,7 millions de locuteurs maternels, soit 1 % de la population totale, et leur langue n'occupe que le cinquième rang en importance, traînant loin derrière l'espagnol, l'anglais et le portugais, et de peu derrière le quechua (voir le tableau 1). De fait, les trois langues dominantes comprennent à elles seules 730,4 millions de personnes en Amérique, c'est-à-dire 89 % de la population.

Parmi ces francophones de langue maternelle, la grande majorité, quelque 6,8 millions ou 78 %, se trouve au Canada, tandis qu'une minorité importante, de 1,8 million ou 20 %, habite aux États-Unis. Cela ne laisse qu'un nombre relativement faible, de 0,2 million ou 2 %, éparpillé parmi plusieurs pays dont, principalement, la République d'Haïti (100 000), la Guyane française (27 100), la République orientale de l'Uruguay (20 000) et la Martinique (15 300). Pour cette raison, notre étude des communautés francophones en Amérique se limitera à deux pays, le Canada et les États-Unis.

Tableau 1
Les principales langues parlées en Amérique, selon le nombre
de locuteurs et le pays de concentration, v. 2000-2001

Langue	Locuteurs des principales langues en Amérique		Locuteurs des principales langues dans leur pays de concentration			
	N	%	Pays	N	% de la population du pays	% des locuteurs en Amérique
Espagnol	312 621 000	38,1	Mexique	90 000 000	92,3	28,8
Anglais	250 521 000	30,5	États-Unis	231 063 000	82,1	92,2
Portugais	167 210 000	20,4	Brésil	165 680 000	97,6	99,1
Quechua	9 011 000	1,1	Pérou	3 700 000	14,7	41,1
Français	8 727 000	1,1	Canada	6 782 300	22,9	77,7
Haïtien	7 537 000	0,9	Haïti	7 000 000	98,6	92,9
Maya	7 303 000	0,9	Guatemala	5 688 000	62,2	77,9
Guarani	4 912 000	0,6	Paraguay	4 656 000	81,7	94,8

Note : Ces chiffres constituent des estimations du nombre de locuteurs de langue maternelle pour les années 2000 ou 2001. Contrairement à certains analystes, nous avons classé les créoles (par exemple le haïtien) séparément, et non pas avec leurs langues d'origine (par exemple le français ou le wolof).

Sources : Gordon (2005), Leclerc (2006), Statistique Canada (2002), U.S. Census Bureau (2002).

Au Canada, la population francophone est localisée surtout dans la province du Québec, foyer de 5,8 millions de francophones, et à un moindre degré en Ontario, 0,5 million, et au Nouveau-Brunswick, 0,2 million (voir le tableau 2). Ainsi, à lui seul, le Québec comprend deux tiers des francophones habitant en Amérique, et avec ses deux provinces voisines, trois quarts. En plus, le Québec constitue la seule province où les francophones sont majoritaires : ils y forment 81 % de la population. Par contre, au Nouveau-Brunswick, ils ne représentent que 33 % et, en Ontario, seulement 5 %.

Tableau 2
Les francophones au Canada et aux États-Unis, selon le nombre
de locuteurs et la région de concentration, 2000-2001

Région	Locuteurs du français			
	Population régionale		Population cumulative	
	N	%	N	%
Canada				
Québec	5 802 000	81,4	5 802 000	66,6
Ontario	509 300	4,5	6 311 300	72,3
Nouveau-Brunswick	239 400	33,3	6 550 700	75,1
Autres régions canadiennes	231 600	2,2	6 782 300	77,7
États-Unis				
Louisiane	208 400	4,7	6 990 700	80,1
New York	193 900	1,0	7 184 600	82,3
Californie	144 900	0,4	7 329 500	84,0
Floride	138 500	0,9	7 468 000	85,6
Massachusetts	90 600	1,4	7 558 600	86,6
Autres régions américaines	986 900	0,5	8 545 500	97,9

Note : Le recensement des États-Unis ne sonde la population que sur la langue parlée à la maison, et cela, uniquement pour les 5 ans et plus. Nous avons pondéré les réponses états-uniennes par un facteur de 1,0726 pour estimer le nombre de francophones, tous âges confondus.

Sources : Statistique Canada (2002), U.S. Census Bureau (2002).

Aux États-Unis, le français n'est la langue que de 0,6 % de la population, traînant de loin derrière l'anglais (82 %) et l'espagnol (11 %) et de peu derrière le chinois (0,7 %). Le plus grand nombre de francophones habitent en Louisiane où, pourtant, ils ne comptent que 0,2 million de personnes et 5 % de la population. De fait, les francophones sont très dispersés, du nord au sud, et d'est en ouest, dans les divers États américains.

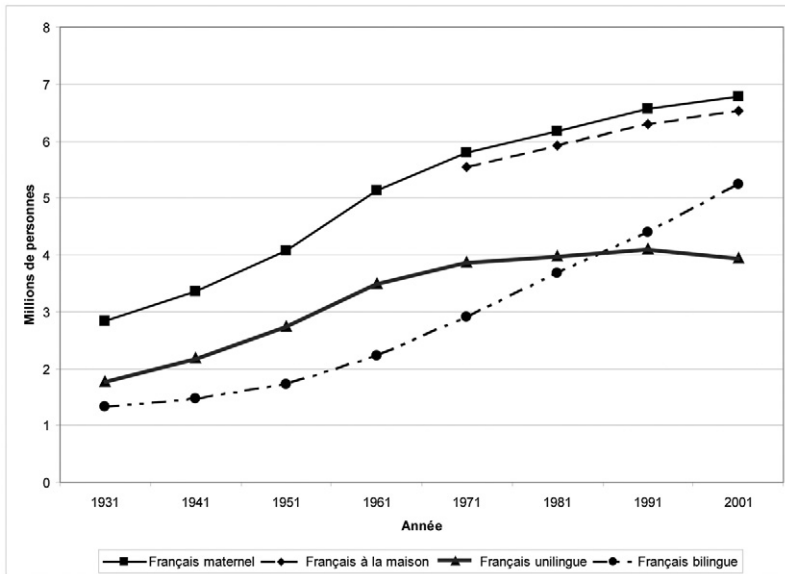
Les tendances passées et les projections dans l'avenir

Depuis 1931, le recensement canadien pose une même question sur la langue maternelle, c'est-à-dire sur la première langue apprise et toujours comprise. Les résultats révèlent la force grandissante de la langue française au Canada, le nombre de francophones passant de 2,8 millions en 1931 à 6,8 millions en 2001 (voir la figure 1). L'augmentation totale est de 139 % au cours de la période, et l'augmentation moyenne est de 14 % par décennie. Néanmoins, force est de constater que cette tendance vers le haut perd de plus en plus d'ampleur. De 1931 à 1961, le taux de croissance augmente tous les dix ans, s'élevant à 26 % pour la période de 1951 à 1961. Par contre, de 1961 à 2001, le taux de croissance diminue chaque décennie, descendant à 6 % pour chacune des deux périodes de 1981 à 1991 et de 1991 à 2001, présage possible du plafonnement de la population francophone au Canada.

Pendant cette même période de 1931 à 2001, le recensement a également interrogé les Canadiens sur les langues officielles dans lesquelles ils pouvaient soutenir une conversation. Si les résultats confirment une fois de plus la croissance de la population francophone, ils signalent également un autre phénomène important : l'augmentation des francophones bilingues au point où, depuis 1991, ils dépassent en nombre les francophones unilingues qui, eux, semblent atteindre leur maximum. De 1931 à 1971, les unilingues sont passés de 1,8 million à 3,9 millions, une croissance de 118 % au total et de 22 % par décennie, mais en 1981, 1991 et 2001, ils ont plafonné à 4,0 millions, 4,1 millions et 3,9 millions, respectivement. Les unilingues constituent maintenant 43 % de ceux qui déclarent pouvoir parler français.

En 2001, le recensement canadien a, pour la première fois, sondé les travailleurs sur les langues utilisées au travail. Au Canada, 38 % des francophones de langue maternelle disent utiliser l'anglais au travail, soit régulièrement soit le plus souvent. Même au Québec, où le gouvernement a légiféré en 1977 pour faire du français la langue de travail, 30 % des francophones disent utiliser l'anglais. Est-ce que ce bilinguisme croissant constitue un pas vers la redondance linguistique, et donc vers la disparition ultérieure ? De quelle utilité sera le français si, un jour, tous les francophones parlent également l'anglais ? Déjà, à l'époque de la Révolution tranquille, Jean Darbelnet remarquait que la grande difficulté des francophones canadiens était « de pouvoir main-

Figure 1
Les locuteurs de langue française au Canada, selon certaines
caractéristiques linguistiques, 1931-2001



Note : Le « français maternel » indique la première langue apprise et toujours comprise par le recensé, et le « français à la maison » la langue parlée le plus souvent à la maison. Dans les deux cas, les réponses multiples ont été réparties également entre les langues déclarées. Le « français unilingue » et le « français bilingue » dénotent, respectivement, la capacité de soutenir une conversation en français seulement, ou en français et en anglais.

Sources : Recensements du Canada, 1931-2001, Marmen et Corbeil (2004).

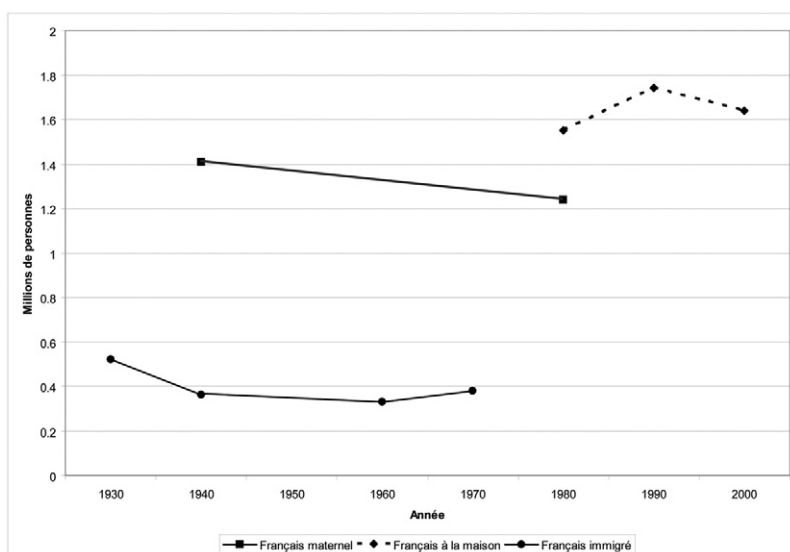
tenir une enclave de langue française, face à ce flot d'anglicisation qui bat leurs positions de tous côtés » (1976 : 51). Jean Laponce (1984, 1985) nous avertit que le bilinguisme territorial est une étape transitoire qui mène habituellement l'extinction de la langue la plus faible.

Contrairement au Canada, les États-Unis se sont rarement dotés de données utiles et comparables sur les caractéristiques linguistiques de leur population (voir à ce sujet Veltman, 1983 : 1-10). Entre 1910 et 1970, plusieurs recensements linguistiques ont sondé la population sur la langue parlée à la maison au cours de l'enfance, mais la question était souvent mal conçue et mal appliquée. Jusqu'à 1930, par exemple,

elle était posée uniquement à la population dite blanche et née à l'étranger. En 1980, elle a été abandonnée au profit d'une autre, plus actuelle, qui demandait si une langue « autre que l'anglais » était parlée à la maison, mais cette nouvelle question, déjà trop générale et trop vague, n'a pas permis de déterminer la langue maternelle. En fin de compte, seul le recensement de 1940 a fourni une mesure relativement fiable de la population de langue maternelle française ; il l'a estimée à 1,4 million de personnes.

Néanmoins, Veltman (1987 : 39) réussit, par une analyse détaillée de diverses enquêtes linguistiques menées entre 1975 et 1980, à établir une estimation réaliste du nombre d'Américains qui, à cette époque,

Figure 2
Les locuteurs de langue française aux États-Unis, selon certaines caractéristiques linguistiques, 1930-2000



Note : Le « français maternel » désigne la langue parlée dans la maison du recensé quand il était enfant. Le « français à la maison » indique que le français est parlé à la maison par la population âgée de cinq ans et plus, sans indiquer sa place relative. Le « français immigré » dénote la langue parlée à la maison par la population de race blanche née à l'étranger, avant son immigration aux États-Unis.

Sources : Recensements des États-Unis, 1930-2000, Gibson et Lennon (1999), Veltman (1987).

avaient vraisemblablement le français comme langue maternelle. Il le chiffre à environ 1,2 million de personnes. Ainsi, nous pouvons estimer que le nombre de francophones aurait subi une baisse de 0,2 million au cours de la période 1940-1980. Cependant, avec des données aussi maigres et aussi approximatives, il serait imprudent de faire une projection dans l'avenir.

Les recensements américains plus récents ont également posé une question sur la maîtrise de la langue anglaise, et cela fait lumière sur l'anglicisation de la population francophone. Depuis 1980, il y a moins de 1 % des francophones qui prétendent ne pas pouvoir parler anglais, et même ce petit nombre d'unilingues diminue chaque décennie : de 10 640 en 1980, il est passé à 8 219 en 1990 avant de tomber à 7 578 en 2000. Cette tendance confirme l'extrême fragilité de la langue française aux États-Unis, et sa perspective très sombre.

Les facteurs démographiques

Certains facteurs démographiques, surtout la migration et la fécondité, contribuent directement à l'effectif ; d'autres, notamment la répartition territoriale et le mariage exogame, ont un effet indirect. Mais tous sont interdépendants et variables, et intimement reliés à la complétude institutionnelle et aux politiques publiques. Par exemple, les réseaux d'associations influent sur le mariage, et les politiques de citoyenneté sur l'immigration.

Immigration

Au sein de la population immigrée au Canada, les francophones ne représentent qu'une part marginale, même si leur nombre absolu semble être en pleine croissance. D'après le recensement de 2001, les immigrés francophones ne comptent que 3 % de l'ensemble des immigrés, et 3 % de la population francophone (Marmen et Corbeil, 2004 : tableaux 5.7, 5.8). Toutefois, leurs effectifs sont passés d'environ 125 000 en 1971 à 185 000 en 2001.

Aux États-Unis, par ailleurs, selon le recensement de 1990, les immigrés francophones constituaient 2 % de l'ensemble des immigrés, mais 23 % de la population francophone. Cela révèle à la fois une grande dépendance à l'égard des nouveaux arrivés et un processus

d'assimilation très efficace. Le nombre d'immigrés francophones âgés de cinq ans et plus, au sein de la population américaine, est passé de 360 000 en 1980 à 388 000 en 1990 (Gibson et Lennon, 1999 : tableau 5). Jusqu'aux années 1970, la principale source d'immigrés francophones était le Canada ; depuis, ce pays s'est fait dépasser par les Caraïbes (Veltman, 1987 : 69). Le Canada a compté pour 68 % des francophones qui sont arrivés avant 1960, mais seulement 37 % entre 1960 et 1969, et 8 % entre 1970 et 1979.

Fécondité

La fécondité a été, pendant longtemps, le principal facteur démographique générant la croissance de la population de langue française au Canada. Depuis 1961, toutefois, elle a fléchi à un niveau qui n'assure plus le remplacement des générations précédentes. Pendant la période 1956-1961, par exemple, l'indice de fécondité chez les francophones était de 4,3 enfants par femme, tandis qu'en 1996-2001, il n'était que de 1,5 (Marmen et Corbeil, 2004 : tableau 5.1).

Répartition

La répartition territoriale des francophones influe indirectement sur l'effectif. Par exemple, dans les milieux où les francophones sont majoritaires, le taux d'utilisation du français, le taux de mariage endogame et le taux de rétention du français sont tous plus élevés. En plus, la concentration francophone contribue à la complétude institutionnelle et à l'autonomie politique.

Or, au Canada, la répartition régionale des francophones se traduit par une importante concentration provinciale – la grande majorité (86 %) habite au Québec où ils constituent, dans l'ensemble, 81 % de la population. Elle aboutit également à une certaine concentration locale – 88 % des francophones au Canada habitent des subdivisions de recensement où ils sont majoritaires, et 60 %, des subdivisions où ils dépassent 90 % –, concentration attribuable surtout à cette prédominance du Québec au sein de la francophonie canadienne. Pourtant, même au Nouveau-Brunswick, 79 % des francophones habitent des localités où ils sont majoritaires, et 46 % des localités où ils dépassent 90 % (Aunger, 2005b : 11). Cette situation n'est ni inévitable ni irréversible ; ces concentrations peuvent être construites, comme elles peuvent être détruites. Par exemple, à Edmonton, en Alberta, la

communauté de langue française, en collaboration avec l'administration municipale, est en train de bâtir un quartier francophone doté d'écoles, de centres communautaires, d'établissements de santé et de services commerciaux, et cela attire un nombre croissant de francophones (Gilbert et Langlois, 2006 : 115-116).

Par contre, aux États-Unis, la répartition territoriale est très défavorable. Le plus grand nombre de francophones du pays – seulement 12 % – habitent en Louisiane où ils ne constituent que 5 % de la population. Cette minorisation n'empêche pas forcément la concentration locale. Roland Breton et Dean Louder ont conclu en effet que les « Franco-Louisianais constitu[ai]ent une des minorités linguistiques régionales les plus compactes du pays, comparable en ancienneté et intensité d'implantation aux hispanophones du Nouveau-Mexique et du Colorado, et sensiblement plus nombreuse » (1983 : 214). À l'appui, ils ont signalé que sept des 64 paroisses louisianaises étaient, d'après le recensement de 1970, majoritairement francophones. Cela ne tient plus aujourd'hui. Le recensement de 2000 démontre que la proportion de francophones dans ces mêmes paroisses varie de 14 % à Lafayette jusqu'à 27 % à St. Martin. Cette dernière est la seule où les francophones dépassent le quart de la population.

Mariage

La répartition territoriale influe également sur le mariage : plus la proportion de francophones est grande, plus le mariage entre francophones est probable. Ainsi, au Québec le taux d'endogamie francophone est de 91 %, tandis que dans les provinces à majorité anglophone, il n'est que de 37 % (Marmen et Corbeil, 2004 : tableaux 5.2A, 5.2B). Au Canada, dans l'ensemble, il est de 80 %. Le mariage à son tour agit sur la transmission de la langue à la génération suivante. Dans 99 % de ces mariages endogames, mais seulement 40 % des mariages exogames, le français devient la langue maternelle des enfants.

Les structures institutionnelles

Les institutions de langue française créent des milieux d'utilisation du français et des réseaux de locuteurs du français. Plus ces institutions sont complètes, plus la communauté linguistique sera forte. Raymond Breton (1964) a défini la complétude institutionnelle comme l'exis-

tence au sein d'un groupe ethnique d'une gamme d'institutions, dont, par exemple, des institutions religieuses, éducatives, politiques, récréatives, nationales, professionnelles, médiatiques, de bien-être, d'aide mutuelle, de service communautaire et de commerce. À son avis, la complétude facilitait l'attrait des immigrants et la rétention des effectifs, et donc la cohésion et la survivance du groupe ethnique. Dans une situation optimale, les membres pourraient même, toujours selon Breton (1985 : 9), naître, vivre et mourir sans recours aux institutions de la société dominante.

Il s'agit d'un défi de taille. Pour pouvoir ériger une telle structure institutionnelle, il faut une communauté francophone dotée des pouvoirs nécessaires et des effectifs suffisants. Or, les instances politiques en Amérique ont souvent refusé aux minorités le droit d'établir des institutions parallèles ou d'y utiliser leur langue (Aunger, 2002). En plus, la répartition territoriale des francophones y fait parfois obstacle, la minorité étant trop peu nombreuse pour supporter des institutions distinctes, à moins d'assumer des coûts démesurés. Nous examinerons rapidement quatre institutions – les paroisses, les écoles, les journaux et les caisses – qui contribuent à l'avenir des communautés francophones.

Paroisses

Pendant longtemps, les paroisses catholiques formaient le noyau des communautés francophones. L'Église offrait non seulement des offices religieux en français, elle assurait également de nombreuses activités sociales – chorales, services pastoraux, cercles de femmes, clubs d'hommes, troupes de scouts et de guides, équipes sportives, œuvres de charité, entre autres.

Le Québec connaît une chute vertigineuse dans sa pratique religieuse depuis une cinquantaine d'années, mais il continue à supporter 1 549 paroisses francophones, ce qui représente 27 paroisses pour 100 000 locuteurs de français (voir le tableau 3). Ailleurs au Canada, nous trouvons 394 paroisses désignées francophones, soit 40 pour 100 000 locuteurs, mais leur situation est souvent précaire. Dans l'Ouest canadien, selon Wilfrid Denis, le clergé préfère souvent « les services religieux bilingues, voire entièrement en anglais, au grand détriment de la langue française » (1993 : 278).

Tableau 3
Les institutions de langue française au Canada et aux États-Unis,
selon leur nombre et leur poids (pour 100 000 francophones) dans
les différentes régions

Région	Institutions de langue française							
	Paroisses, 2005		Écoles, 2002		Journaux, 2006		Caisses, 2005	
	N	Pour 100 000	N	Pour 100 000	N	Pour 100 000	N	Pour 100 000
Canada								
Québec	1 549	26,7	2 887	49,8	8	0,1	493	8,5
Ontario	160	31,4	415	81,5	1	0,2	88	17,3
Nouveau-Brunswick	120	50,1	107	44,7	1	0,4	86	35,9
Autres régions	114	49,2	144	62,2	0	0,0	30	13,0
Total	1 943	28,6	3 553	52,4	10	0,1	697	10,3
États-Unis								
Louisiane	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
New York	6	3,1	3	1,5	0	0,0	0	0,0
Californie	2	1,4	2	1,4	0	0,0	0	0,0
Floride	14	10,1	1	0,7	0	0,0	0	0,0
Massachusetts	8	8,8	1	1,1	0	0,0	0	0,0
Autres régions	28	2,8	5	0,5	0	0,0	0	0,0
Total	58	3,3	12	0,7	0	0,0	0	0,0

Note : Ces données sont tirées d'une étude en cours sur les institutions de langue française et leur impact sur la vitalité linguistique. Dans ce tableau, les « paroisses » comprennent des paroisses catholiques qui sont désignées francophones. Les « écoles » désignent des établissements d'enseignement élémentaires et secondaires qui s'adressent surtout aux locuteurs maternels du français et offrent une instruction en français. Les « journaux » sont des quotidiens imprimés de langue française qui sont rédigés et édités dans la région. Les « caisses » comprennent des caisses populaires ou *credit unions* qui offrent leurs services en langue française.

Source : Aunger (2009).

Aux États-Unis, les catholiques de langue française ont fondé une première paroisse nationale en 1850, et d'autres en succession rapide pour atteindre un total de 114 en 1890, 192 en 1910, et 284 en 1966, et ce, pour la seule Nouvelle-Angleterre (Roby, 1990 : 114 ; Lemaire, 1966 : 253). L'abbé Magnan y trouvait la principale source de la vitalité francophone : « Grâce à la paroisse nationale qui tient groupés nos compatriotes des États-Unis et les empêche ainsi d'avoir des rapports trop fréquents avec la population ambiante, les mariages mixtes sont heureusement la très rare exception de ceux célébrés dans les congrégations franco-américaines » (1913 : 353). Les jours de cette institution étaient comptés, toutefois, puisque la hiérarchie ecclésiastique a décidé de faire de l'Église américaine une institution anglophone et d'envoyer de façon systématique des prêtres anglophones dans les paroisses francophones. Néanmoins, encore en 1966, Hervé B. Lemaire attribuait « la vigueur surprenante » (1966 : 253) de la langue française à la création antérieure d'un vaste réseau d'organismes religieux, éducatifs, culturels et fraternels, tout interconnecté. Par contre, vingt-cinq ans plus tard, Yves Roby a conclu que « les paroisses nationales n'[avaient] souvent de français que le nom » (1990 : 335). En effet, de nos jours, les États-Unis ne comprennent que 58 paroisses où la messe est encore célébrée en français, et ces paroisses sont presque toujours bilingues ou trilingues et favorisent l'anglais ou l'espagnol, voire le haïtien, l'italien, le vietnamien ou le portugais. Par exemple, au Vermont, site de la première paroisse francophone fondée aux États-Unis et de nombreuses autres par la suite, il n'en reste qu'une seule parmi les 133 paroisses actuelles, et il s'agit là d'une paroisse bilingue et anglo-dominante.

Écoles

De toutes les institutions francophones, l'école est sans doute la plus importante. Au Québec, les écoles ont été pendant longtemps organisées selon la confessionnalité, l'enseignement catholique étant surtout en français, et ce, jusqu'en 1998, date où les écoles furent restructurées selon la langue d'enseignement. De nos jours, le Québec comprend 2 887 écoles de langue française, sans compter de nombreux établissements postsecondaires. Ailleurs au Canada, les minorités francophones jouissent maintenant de 666 écoles de langue française, protégées par des garanties enchâssées dans la *Loi constitutionnelle de 1982*. Cette loi a mis fin à des décennies de répression, la majorité des provinces à majorité anglophone, notamment le Manitoba en 1890 et l'Ontario en 1912, ayant déjà banni l'enseigne-

ment en français de toute école subventionnée par les fonds publics (Aunger, 1996).

Aux États-Unis, les paroisses francophones se sont dotées d'écoles élémentaires assez tôt et, selon Lemaire (1966 : 258), la Nouvelle-Angleterre en comptait déjà 123 en 1912. À leurs débuts, ces écoles adoptaient le programme d'études québécois et la langue française, mais elles se sont conformées rapidement aux exigences américaines, dont l'enseignement en anglais. En fait, à partir de 1919, la loi américaine exigeait l'utilisation de la langue anglaise pour toute matière obligatoire, et à mesure que la liste de ces matières augmentait, les heures d'enseignement en français ont diminué. Sont très rares de nos jours les écoles de langue française qui visent une clientèle francophone et qui offrent leur enseignement en français. Dans l'ensemble des États-Unis, il n'existe que 12 écoles francophones, surtout privées, qui s'adressent principalement à une francophonie non américaine. Par contre, on compte 90 écoles d'immersion qui enseignent le français aux non-francophones, dont 26 en Louisiane (Centre for Applied Linguistics, 2006).

Journaux

Les journaux et autres médias sont essentiels à la communication entre membres d'une communauté francophone, et ils véhiculent les informations transmises autrefois par l'intermédiaire des rapports interpersonnels. La relation est réciproque, la presse écrite de langue française dépend de la vitalité de sa communauté linguistique, tout en y contribuant. Au Canada, les communautés francophones supportent aujourd'hui dix quotidiens, dont *Le Droit* en Ontario, *L'Acadie nouvelle* au Nouveau-Brunswick, et huit autres au Québec.

Aux États-Unis, les communautés francophones ont déjà supporté, à leurs heures de gloire en 1911, sept quotidiens. Le tout dernier, *L'Indépendant*, édité au Massachusetts, s'est transformé en hebdomadaire en 1962, avant de fermer ses portes quelques mois plus tard (Lemaire, 1966 : 260, 278).

Caisses

Les coopératives financières que sont les caisses populaires et les *credit unions* peuvent former un outil puissant pour le développement économique et social des communautés francophones. Le Canada

compte presque 700 caisses populaires de langue française, affiliées surtout au Mouvement des caisses Desjardins, mais également à la Fédération des caisses populaires acadiennes et à l'Alliance des caisses populaires de l'Ontario. De fait, Desjardins constitue l'institution financière la plus importante au Québec et la plus grande coopérative financière au Canada.

En revanche, les États-Unis, qui comptent de nombreuses *credit unions* de langue espagnole, et même quelques-unes de langues japonaise, coréenne ou polonaise, n'en comptent aucune de langue française (California Credit Union League, 2006). La Desjardins Bank, par contre, possède trois succursales en Floride et offre des services financiers en français, et cela, surtout aux membres de ses caisses canadiennes.

Les politiques linguistiques

Les instances gouvernementales, par leurs politiques linguistiques, réglementent l'utilisation de la langue française dans les divers domaines de la société et en font ainsi une langue interdite, une langue tolérée ou une langue promue. La promotion implique la reconnaissance officielle du français, soit *de jure* soit *de facto*, et donc son emploi dans les organes publics, par exemple le Conseil exécutif, l'Assemblée législative, la fonction publique, les tribunaux, les forces militaires et policières, les médias publics et le système scolaire. Elle peut également comporter une intervention dans le secteur privé pour établir l'emploi du français dans les relations de travail, les services professionnels, le commerce au détail, la publicité et l'affichage, l'art et la culture ainsi que les médias privés.

L'effet d'une telle promotion est parfois indirect et subtil. La reconnaissance officielle par exemple, en haussant le statut du français, augmente sa force d'attraction, et, par conséquent, son taux de rétention et de transmission (Aunger, 1989). Plus la langue est prestigieuse, plus les locuteurs sont portés à la parler, les apprenants à l'acquérir, les familles à l'adopter. En plus, une politique de promotion pourrait, selon ses modalités, augmenter le nombre d'immigrés francophones, favoriser la concentration territoriale des francophones et faciliter le développement d'institutions francophones.

Répression

Au Canada, la répression de la langue française est maintenant chose du passé, mais son effet perdure. Pendant des décennies, plusieurs provinces à majorité anglophone ont légiféré pour bannir l'utilisation du français, et cette politique de répression a gravement compromis la vitalité et l'avenir de leurs communautés francophones. Les politiques linguistiques adoptées par la province de l'Alberta, déjà bien décrites ailleurs (Aunger, 2004, 2005a, 2005c), peuvent servir d'exemple. Fondée en 1905, par suite de la partition des Territoires du Nord-Ouest, l'Alberta a hérité d'une loi scolaire, adoptée en 1892 et maintenue jusqu'en 1964, qui a imposé l'anglais comme seule langue d'enseignement et qui a par conséquent mis en pièces le système scolaire francophone alors florissant. D'autres dispositions votées au cours du ^{xx}e siècle ont édicté l'emploi de la langue anglaise pour les élections provinciales, les services professionnels, l'administration municipale, les registres publics, la procédure judiciaire, les relations industrielles et les affaires commerciales. En 1919, l'Alberta a formellement reconnu le statut officiel de la langue anglaise en modifiant son *Interpretation Act* pour disposer que tout document ou registre public, s'il est exigé par une loi quelconque, soit rédigé en anglais. L'Alberta a abrogé cette disposition en 1980.

Les États-Unis ont adopté des politiques répressives semblables, mais celles-ci ciblaient davantage l'allemand, l'espagnol, le chinois et les langues autochtones que le français. Carlos Ovando (2003) affirme que cette répression linguistique s'est annoncée dans les années 1880 et a prédominé pendant plus de quatre-vingts ans, tandis que Dennis Baron (1990 : xviii) prétend qu'elle est une constante depuis maintenant deux siècles. À partir des années 1850, de nombreux États, dont le Connecticut, le Massachusetts, Washington, la Californie et New York, ont limité le droit de vote aux seuls citoyens compétents en anglais (*ibid.* : x, 56-63). Déjà, en 1879, la constitution de la Californie exigeait que les actes exécutifs, législatifs et judiciaires soient accomplis, enregistrés et publiés exclusivement en anglais (*ibid.* : 17). D'autres États, notamment l'Illinois en 1923, ont voté des lois reconnaissant l'anglais comme seule langue officielle. (Aujourd'hui, 23 États se déclarent officiellement unilingues ; la plupart des autres le sont officieusement.) En 1889, l'Illinois et le Wisconsin ont légiféré pour faire de l'anglais la seule langue d'enseignement ; en 1919, 15 autres États ont fait de même, et en 1923, 34 États avaient banni toute autre

langue de leurs écoles, tant privées que publiques (Ovando, 2003 : 5 ; Schmid, 2001 : 35). En 1906, le gouvernement fédéral a adopté une nouvelle loi sur la naturalisation établissant la compétence en anglais comme préalable à l'admission à la citoyenneté américaine. En 1910, il a également exigé la compétence en langue anglaise pour tout emploi dans les fonctions publiques de deux États nouvellement créés, l'Arizona et le Nouveau-Mexique (Baron, 1990 : 101).

Tolérance

La répression tellement évidente en Alberta a cédé sa place, de nos jours, à une politique de tolérance, voire de promotion. En 1980, par exemple, lors de la refonte de ses lois, l'Alberta a laissé tomber plusieurs dispositions qui, jusqu'alors, avaient imposé l'anglais. En 1988, la même province a adopté la *Loi linguistique* qui, tout en reconnaissant l'utilisation de l'anglais, n'interdisait plus l'emploi d'autres langues, et a même permis la communication orale en français devant les tribunaux. Cependant, c'est en 1993 que le gouvernement a fait son plus grand virage. Par une modification de la *Loi scolaire de l'Alberta*, il a établi des conseils francophones chargés de la gestion des écoles françaises. Cette nouvelle tolérance n'était pas tout à fait volontaire ; elle s'imposait en raison des arrêts judiciaires et des pressions politiques.

Au cours des années 1960, les États-Unis ont adouci plusieurs politiques répressives, sans les renverser complètement. En 1964, par exemple, le gouvernement fédéral a adopté un *Bilingual Education Act* pour pourvoir à l'éducation des enfants non anglophones les plus démunis, mais il a négligé d'octroyer des ressources suffisantes et stables. La même année, il a voté un *Civil Rights Act* qui permettrait, dix ans plus tard, aux non-anglophones de se faire instruire dans leur langue (Schmid, 2001 : 69). Puis, en 1965, il a adopté un *Voting Rights Act* qui garantirait subséquemment des bulletins de vote bilingues pour certains groupes spécifiques – les hispanophones, les Asiatiques et les Autochtones – et selon certaines contraintes (*ibid.* : 72). En 1968, la Louisiane a adopté une loi, toujours en vigueur, qui permettait aux fonctionnaires de « publier en français, tout document officiel, après qu'il ait d'abord été publié en anglais » (Kloss, 1970 : 26 ; Crawford, 1997). Bien que la constitution louisianaise de 1921 ait imposé l'anglais dans les écoles, elle reconnaît aujourd'hui à ses citoyens le droit de promouvoir leurs origines linguistiques et culturelles (Crawford, 1997 ; Baron, 1990 : 87).

Promotion secondaire

Pendant un siècle, le Canada s'est comporté comme un pays unilingue par son utilisation quasi exclusive de la langue anglaise lors des débats parlementaires, devant les cours de justice et dans la fonction publique (Aunger, 2001). En 1968-1969, toutefois, le gouvernement fédéral a adopté la première *Loi sur les langues officielles* qui reconnaissait formellement le statut officiel du français et obligeait les institutions fédérales à l'employer. Quelques années plus tard, la *Loi constitutionnelle de 1982* a enchâssé ces dispositions, tandis que la deuxième *Loi sur les langues officielles*, adoptée en 1988, les a encore élargies.

Malgré cette reconnaissance en apparence égalitaire, le français reste une langue à statut secondaire. La classification linguistique des postes dans la fonction publique en fournit une preuve : la majorité (56 %) est classée anglophone, une petite minorité (6 %) francophone, et le restant bilingue ou réversible (Aunger, 2001 : 41). Ainsi, le francophone unilingue, contrairement à l'anglophone unilingue, peut difficilement y trouver un emploi, et le francophone bilingue finit par travailler en anglais. Fait significatif : 67 % des francophones – mais seulement 16 % des anglophones – occupent des postes bilingues (*ibid.* : 43). Alors, Laponce, dans son évaluation d'une trentaine d'États officiellement bilingues, traite le régime linguistique au Canada de « déséquilibré » (1984 : 100, 206).

Fortement influencé par la législation fédérale, le Nouveau-Brunswick a également adopté, en 1969 et en 2002, ses propres lois sur les langues officielles, reconnaissant au français et à l'anglais « un statut équivalent de droit et de privilège ». Cependant, comme au niveau fédéral, toute promotion de la langue française reste secondaire. L'anglais constitue *de facto* la langue de travail dans la fonction publique, et le francophone unilingue est virtuellement exclu de tout emploi (Aunger, 2001 : 53). Conséquemment, les fonctionnaires appartiennent essentiellement à trois catégories linguistiques, chacune maîtrisant l'anglais : les anglophones unilingues (62 %), les anglophones bilingues (7 %), et les francophones bilingues (31 %).

Promotion prioritaire

Au Québec, le français est devenu une langue de promotion prioritaire par suite de l'adoption de la *Charte de la langue française* par

l'Assemblée nationale, en 1977. Dans son préambule, la *Charte* a déclaré l'intention de « faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires ». Elle a réalisé cet objectif en imposant le français, parfois comme langue exclusive, parfois comme langue dominante, et ce, dans les domaines aussi variés que les projets de loi, les documents officiels, les pièces de procédure, la signalisation routière, les conventions collectives, les offres d'emploi, les contrats d'adhésion, les raisons sociales, les modes d'emploi, les titres de transport, les catalogues de produits et l'affichage public. Avant tout, en faisant de l'école française la voie éducative normale, elle a réussi à contrer la ruée vers l'anglais, notamment chez les immigrants allophones. Comme affirme Bourhis (2001 : 136-137) : peu importe le résultat des débats sur l'indépendance du Québec, des lois comme la *Charte de la langue française* resteront vitales pour la survie de la seule société à majorité francophone en Amérique du Nord.

Conclusion

Pour les communautés francophones au Canada, situées principalement au Québec, l'avenir inspire un optimisme modéré. Le nombre de locuteurs maternels du français continue à augmenter – bien qu'à un rythme réduit – en raison de la convergence de trois facteurs fondamentaux : la démographie, les institutions et les politiques. Le Québec manifeste une concentration territoriale de sa population francophone, et cette démographie contribue au mariage endogame et à la transmission de la langue française. Il comprend une gamme complète d'institutions francophones, et cette complétude favorise l'utilisation du français et la rétention des effectifs. Il fait la promotion active de la langue française, et cette politique rehausse le statut du français et crée des espaces francophones.

Ailleurs au Canada, les communautés francophones font face à un avenir incertain. Il est vrai que leurs effectifs augmentent constamment, mais légèrement, à cause d'une immigration d'origine québécoise et étrangère. Mais la dispersion caractéristique de ces communautés a contribué aux mariages exogames et à l'assimilation. L'affaiblissement de plusieurs institutions a miné l'emploi du français et la cohésion de leurs membres. Et les politiques répressives ont

affaibli le statut du français et découragé son utilisation dans les places publiques.

Aux États-Unis, l'avenir des communautés francophones paraît encore plus sombre. De toute évidence, leurs effectifs sont en déclin et les marqueurs de vitalité sont absents. La dispersion géographique fait obstacle à la rétention et à la transmission du français. La pénurie d'institutions empêche la formation de réseaux francophones et l'absorption d'immigrés. La politique de répression abaisse le prestige du français et punit son utilisation.

Dans ce temps de mondialisation, de communication instantanée et de transport universel, en Amérique du Nord comme ailleurs, le français, langue minoritaire, affronte constamment l'anglais, langue majoritaire. Il est révolu le monde des parlers isolés, des populations cloisonnées et des territoires reculés. De nos jours, les grandes langues triomphent et les petites langues dépérissent. Cela ne nous empêche pas, pour autant, de résister à ces tendances et de poursuivre des stratégies aptes à accroître la longévité des communautés francophones. Ces stratégies viseraient des objectifs interdépendants : la concentration territoriale des communautés francophones, la création d'institutions homogènes et complètes, et la promotion d'un statut prioritaire pour la langue française. La meilleure façon de prévoir l'avenir, c'est de le préparer.

NOTE

1. Texte de Carleton, d'où proviennent les extraits cités et traduits par l'auteur : « *Having arrayed the Strength of His Majesty's old and new Subjects, and shewn the great Superiority of the Latter, it may not be amiss to observe, that there is not the least Probability, this present Superiority should ever diminish, on the Contrary 'tis more than probable it will increase and strengthen daily: The Europeans, who migrate never will prefer the long unhospitable Winters of Canada, to the more chearful Climates and more fruitful Soil of His Majesty's Southern Provinces; [...]* But while this severe Climate, and the Poverty of the Country discourages all but the Natives, it's

Healthfulness is such, that these multiply daily, so that, barring Catastrophe shocking to think of, this Country must, to the end of Time be peopled by the Canadian Race, who already have taken such firm Root, and got to so great a Height, that any new Stock transplanted will be totally hid, and imperceptible amongst them, except in the Towns of Quebec and Montreal. »

BIBLIOGRAPHIE

- AUNGER, Edmund A. (1989). « Langue et pouvoir : contexte politique de l'enseignement des études françaises », dans Gamila Morcos (dir.), *Bilinguisme et enseignement du français*, Montréal, Méridien, p. 11-35.
- AUNGER, Edmund A. (1996). « Dispersed Minorities and Segmental Autonomy: French-Language School Boards in Canada », *Nationalism and Ethnic Politics*, vol. 2, n° 2, p. 191-215.
- AUNGER, Edmund A. (2001). « Language Legislation and Official Bilingualism: the Uneasy Coexistence of Canada's Language Communities », dans Bob Hesketh et Chris Hackett (dir.), *Canada: Confederation to Present*, Edmonton, Chinook Multimedia.
- AUNGER, Edmund A. (2002). « Obsèques prématurées : la disparition des minorités francophones et autres illusions nationalistes », *Revue d'études constitutionnelles* = *Review of Constitutional Studies*, vol. 7, n° 1, p. 120-142.
- AUNGER, Edmund A. (2004). « Legislating Language Use in Alberta: A Century of Incidental Provisions for a Fundamental Matter », *Alberta Law Review*, vol. 42, p. 464-497.
- AUNGER, Edmund A. (2005a). « De la répression à la tolérance : les contrariétés du néolibéralisme linguistique en Alberta », dans Jean-Pierre Wallot (dir.), *La gouvernance linguistique : le Canada en perspective*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 111-126.
- AUNGER, Edmund A. (2005b). « Diversité régionale et inégalité politique : les minorités de langue officielle et le problème de deux poids, deux mesures », dans William Floch et Yves Frenette (dir.), *Vitalité des communautés, confiance des communautés : analyse et réflexion sur le sondage de GPC International portant sur les attitudes et les perceptions à l'égard des langues officielles*, Ottawa, Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, p. 7-27.

- AUNGER, Edmund A. (2005c). « One Language and one Nationality: The Forcible Constitution of a Unilingual Province in a Bilingual Country, 1870-2005 », dans Richard Connors et John M. Law (dir.), *Forging Alberta's Constitutional Framework*, Edmonton, University of Alberta Press, p. 103-135.
- AUNGER, Edmund A. (2009). « Profil des institutions francophones », dans Anne Gilbert (dir.), *Entre minorité et majorité : un espace francophone sous tension*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, à paraître.
- BARON, Dennis (1990). *The English-Only Question: An Official Language for Americans?*, New Haven, Yale University Press.
- BOURHIS, Richard Y. (2001). « Reversing Language Shift in Quebec », dans Joshua A. Fishman (dir.), *Can Threatened Languages be Saved?*, Clevedon, Multilingual Matters, p. 101-141.
- BRETON, Raymond (1964). « Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants », *American Journal of Sociology*, vol. 70, n° 2 (septembre), p. 193-205.
- BRETON, Raymond (1985). « Les réseaux d'organisation et les institutions des communautés ethnoculturelles », dans Clinton Archibald (dir.), *État de la recherche sur les communautés francophones hors Québec*, Ottawa, Fédération des francophones hors Québec, p. 1-23.
- BRETON, Roland J.-L., et Dean R. LOUDER (1983). « La géographie linguistique de l'Acadiana », dans Dean R. Louder et Eric Waddell (dir.), *Du continent perdu à l'archipel retrouvé : le Québec et l'Amérique française*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 213-234.
- CALIFORNIA CREDIT UNION LEAGUE (2006). *CU Match Up*, [En ligne], [<http://www.howtojoinacu.org/>] (11 août 2006).
- CANADA (1876). *Recensements du Canada, 1665 to 1871*, Ottawa, I. B. Taylor, tome IV.
- CARLETON, Guy (1918). « Carleton to Shelburne, Quebec, 25th Novr 1767 », dans Adam Shortt et Arthur G. Doughty (dir.), *Documents Relating to the Constitutional History of Canada, 1759-1791*, 2^e éd., Ottawa, J. de L. Taché, tome I, p. 281-285.
- CASTONGUAY, Charles (2000). « Assurer l'avenir du français au Québec et au Canada : faits et recommandations touchant les transferts linguistiques », Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.
- CASTONGUAY, Charles, et Jacques MARION (1974). « L'anglicisation du Canada », *L'Action nationale*, vol. 63, n° 8-9 (avril), p. 733-749.
- CENTRE FOR APPLIED LINGUISTICS (2006). *Directory of Foreign Language Immersion Programs in U.S. Schools*, [En ligne], [<http://www.cal.org/resources/immersion/>] (11 août 2006).

- CRAWFORD, James (1997). *Issues in U.S. Language Policy: Language Legislation in Louisiana*, [En ligne], [<http://ourworld.compuserve.com/homepages/JWCRAWFORD/can-la.htm>] (26 septembre 2006).
- DARBELNET, Jean (1976). *Le français en contact avec l'anglais en Amérique du Nord*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- DENIS, Wilfrid (1993). « La complétude institutionnelle et la vitalité des communautés fransaskoises en 1992 », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 5, n° 2 (automne), p. 253-284.
- GIBSON, Campbell J., et Emily LENNON (1999). *Historical Census Statistics on the Foreign-Born Population of the United States: 1850-1990*, Washington, U.S. Bureau of the Census.
- GILBERT, Anne, et André LANGLOIS (2006). « Organisation spatiale et vitalité des communautés francophones des métropoles à forte dominance anglaise du Canada », *Francophonies d'Amérique*, n° 21 (automne), p. 105-129.
- GILES, Howard, Richard Y. BOURHIS et Donald M. TAYLOR (1977). « Towards a Theory of Language in Ethnic Group Relations », dans Howard Giles (dir.), *Language, Ethnicity and Intergroup Relations*, New York, Academic Press, p. 307-348.
- GORDON, Raymond G. (2005). *Ethnologue: Languages of the World*, 15^e éd., Dallas, SIL International, [En ligne], [<http://www.ethnologue.com/>] (14 janvier 2006).
- JOY, Richard (1972). *Languages in Conflict*, Toronto, McClelland and Stewart.
- KLOSS, Heinz (1970). *Les droits linguistiques des Franco-Américains aux États-Unis*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- LACHAPELLE, Réjean, et Jacques HENRIPIN (1980). *La situation démographique linguistique au Canada : évolution passée et prospective*, Montréal, Institut de recherches politiques.
- LAPONCE, Jean A. (1984). *Langue et territoire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- LAPONCE, Jean A. (1985). « Protecting the French Language in Canada: From Neuropsychology to Geography to Politics: The Regional Imperative », *The Journal of Commonwealth and Comparative Politics*, vol. 23, n° 2, p. 157-170.
- LECLERC, Jacques (2006). *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, Trésor de la langue française au Québec, Université Laval, [En ligne], [<http://www.tlfq.ulava.ca/axl/>] (16 janvier 2006).
- LEMAIRE, Hervé-B. (1966). « Franco-American Efforts on Behalf of the French Language in New England », dans Joshua A. Fishman (dir.), *Language Loyalty in the United States*, La Haye, Mouton, p. 253-279.

- MAGNAN, Denis Michel (1913). *Histoire de la race française aux États-Unis*, Paris, Charles Émat.
- MARMEN, Louise, et Jean-Pierre CORBEIL (2004). *Les langues au Canada : recensement de 2001*, Ottawa, Patrimoine canadien et Statistique Canada.
- OVANDO, Carlos (2003). « Bilingual Education in the United States: Historical Development and Current Issues », *Bilingual Research Journal*, vol. 27, n° 1 (printemps), p. 1-24.
- ROBY, Yves (1990). *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre (1776-1930)*, Sillery, Septentrion.
- SCHMID, Carol L. (2001). *The Politics of Language: Conflict, Identity, and Cultural Pluralism in Comparative Perspective*, New York, Oxford University Press.
- STATISTIQUE CANADA (2002). *Recensement 2001 : langue maternelle détaillée*, Ottawa, Statistique Canada, n° 97F0007XCB2001001 au catalogue.
- U.S. CENSUS BUREAU (2002). *Census 2000: Detailed Tables, Language spoken at home*, Washington (D.C.), U.S. Census Bureau, n° PCT10 au catalogue.
- VELTMAN, Calvin (1983). *Language Shift in the United States*, Berlin, Mouton.
- VELTMAN, Calvin (1987). *L'avenir du français aux États-Unis*, Québec, Éditeur officiel du Québec.